| | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | EN | ES | IT | NL | DA | NO | AR |
| | FR | DE | PT | EL | FI | SV | RU |
| CS | HU | LV | PL | BG | SL | KO | TH |
| ET | LT | MT | RO | SK | TR | MS | ZH |

CE&DI


**Europe**
Ansell Healthcare Europe NV
Blvd International, 55
1070 Brussels, Belgium
☎ +32 2 528 74 00 🖷 +32 2 528 74 01
www.anselleurope.com

**United States**
Ansell Healthcare
200 Schulz Drive, Red Bank NJ 07701
☎ +1 800 800 0444 🖷 +1 800 800 0445
www.ansellpro.com

**Japan**
Ansell Japan Ltd.
Tokyo, Japan
☎ +81 3 5805 3781

**Malaysia**
Ansell Services (Asia) Sdn Bhd
☎ +60 3 5541 9797

**Canada**
105 Lauder Street, Cowansville J2K 2K8
☎ +1 800 363 8340

**Australia**
Ansell Limited
Level 3, 678 Victoria Street,
Richmond, Vic, 3121
☎ +61 1800 337 041 🖷 +61 1800 803 578
www.ansellasiapacific.com


DOMINIQUE DUTSCHER SAS

Ansell

09/2009

# MODE D'EMPLOI
## CATÉGORIE III/CONCEPTION POUR RISQUES IRRÉVERSIBLES

FR

# GANTS ANSELL JETABLES ET POUR ENVIRONNEMENT CONTRÔLÉ

### A. Utilisation

La présente notice d'utilisation complète les informations spécifiques mentionnées sur ou à l'intérieur de chaque niveau d'emballage. Ces gants sont conçus pour un usage unique et doivent être régulièrement changés. Ils sont imperméables aux liquides et peuvent dès lors être employés pour offrir une protection contre les éclaboussures de certains produits chimiques. Ils sont conformes aux dispositions de la Directive européenne 89/686/CEE et de ses amendements et portent le marquage requis. Ils respectent également les normes européennes applicables.
Les gants pourvus du pictogramme d'aptitude au contact alimentaire respectent également les réglementations européennes 1935/2004 et 2023/2006 ainsi que toutes les réglementations nationales applicables aux matériaux destinés au contact des denrées alimentaires.
Nous vous demandons instamment de veiller à ce que ces gants soient utilisés uniquement dans les applications pour lesquelles ils sont prévus.

Explication des pictogrammes :

| | | | |
|---|---|---|---|
| A B C D<br>EN 388: 2003<br>Protection contre les risques mécaniques | A : résistance à l'abrasion<br>B : résistance à la coupure<br>C : résistance à la déchirure<br>D : résistance à la perforation | A B C D E FGHIJKL<br>EN 374: 2003<br>Temps de passage de plus de 30 minutes pour les substances chimiques suivantes | A = méthanol<br>B = acétone<br>C = acétonitrile<br>D = chlorure de méthylène<br>E = sulfure de carbone<br>F = toluène<br>G = diéthylamine<br>H = tétrahydrofurane<br>I = acétate d'éthyle<br>J = n-heptane<br>K = soude caustique, 40 %<br>L = acide sulfurique, 96 % |
| EN 374: 2003<br>Protection contre les micro-organismes<br>(NQA ≤ 1,5) | EN 374: 2003<br>Gants étanches. Données de résistance chimique disponibles sur demande. | EN 421<br>Protection contre la contamination radioactive | Apte au contact alimentaire |

**Avertissement !** Les informations reprises dans les pictogrammes et les données communiquées à propos des temps de passage des produits chimiques sont basées sur des essais en laboratoire et sont donc uniquement fournies à titre indicatif. En effet, elles ne reflètent pas nécessairement la durée réelle sur le lieu de travail.
Attestation de type CE délivrée par Centexbel Belgium (I.D. 0493), Technologiepark 7, B-9052 Zwijnaarde.
Pour obtenir un double de la Déclaration de conformité ou de plus amples informations sur les performances du gant, veuillez contacter Ansell.

### B. Précautions d'emploi

1. Avant toute utilisation, examinez les gants pour déceler le moindre défaut ou toute imperfection. Si les gants se déchirent ou se perforent en cours d'utilisation, jetez-les sur-le-champ. En cas de doute, ne les utilisez pas et prenez-en une nouvelle paire.
2. En cas d'utilisation pour protéger les mains contre des produits chimiques, il est essentiel d'empêcher tout contact entre la peau et les produits chimiques, même ceux qui sont réputés inoffensifs. Par conséquent, utilisez des gants possédant un indice de protection 6 ou un excellent score de résistance à la dégradation. Dans tous les autres cas, les gants ne doivent être utilisés que pour protéger les mains contre les éclaboussures ou uniquement pour un contact de courte durée. Assurez-vous que les produits chimiques ne peuvent pas s'infiltrer au niveau du poignet. Pour de plus amples informations relatives aux performances des gants en matière de protection contre les produits chimiques, n'hésitez pas à prendre contact avec le Service Technique d'Ansell.
3. Évitez de porter des gants dont l'intérieur est sale. La saleté est en effet susceptible d'occasionner une irritation, avec pour conséquence une dermatite voire une lésion beaucoup plus grave.
4. Il est impératif de nettoyer ou de laver les gants contaminés avant de les ôter.
5. Les gants ne doivent pas être utilisés pour les applications qui exigent une protection thermique.
6. Les versions de gants jetables d'une longueur inférieure à 260 mm sont des gants à usage spécifique car ils doivent être utilisés pour protéger les mains UNIQUEMENT contre les projections de produits chimiques lors de la manipulation de ces derniers. Ne les utilisez pas lorsqu'une protection de la zone du poignet est requise.
7. Les gants ne peuvent être utilisés ni pour protéger d'une radiation ionisante ni dans des enceintes de confinement.
8. Tous les gants aptes au contact alimentaire ne conviennent pas à tous les aliments. Certains gants peuvent en effet démontrer une migration excessive vers certains types de denrées. Pour connaître les restrictions applicables et les aliments spécifiques pour lesquels les gants peuvent être utilisés, veuillez vous renseigner auprès du Service Technique d'Ansell ou consulter la déclaration de conformité alimentaire d'Ansell.
9. Si les gants comportent un marquage, les surfaces imprimées ne doivent pas entrer en contact avec les aliments.

### C. Constituants / Matières premières dangereuses

Certains gants sont susceptibles de contenir des constituants dont on sait qu'ils représentent une cause potentielle d'allergies chez les sujets sensibilisés qui peuvent développer une irritation et/ou une allergie de contact. En présence d'une réaction allergique, il est impératif de consulter un médecin dans les plus brefs délais.
Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à prendre contact avec le Service Technique d'Ansell.

### D. Instructions d'entretien

**Entreposage :** Entreposez les gants à l'abri de la lumière directe du soleil, dans un endroit frais et sec.
Gardez-les à l'abri de toute exposition à l'ozone ou à une flamme nue.
**Lessivage :** Les gants ne sont pas conçus pour être lessivés.

### E. Élimination

Les gants usagés risquent d'être contaminés par des agents infectieux ou d'autres matières dangereuses.
Il vous est instamment demandé d'éliminer les gants en vertu de la réglementation locale.
Pas de décharge ou d'incinération sans contrôle.

Ansell

DOMINIQUE DUTSCHER SAS